

## 2. AVANT-PROPOS

La session 2004 de l'agrégation externe de sciences physiques est caractérisée par une diminution significative du nombre de postes ouverts au concours (162 à comparer aux 185 postes de la session 2003) et par une augmentation sensible du nombre de candidats inscrits (+6%). Ces deux facteurs conjugués ont non seulement permis au jury de pourvoir tous les postes mais ont également conduit à une augmentation de près d'un point de la barre d'admission (8,69/20 en 2004 à comparer à 7,82/20 en 2003), signe du bon niveau de recrutement du concours. Comme par le passé, les candidats admissibles sont en majorité jeunes (entre 23 et 25 ans), ce qui traduit bien le dynamisme de notre discipline.

Comme à l'accoutumée, ce rapport commente les épreuves écrites et orales du concours, et cherche à donner des conseils utiles tant aux candidats qu'aux centres de préparation. Mais avant tout, il convient d'attirer l'attention des candidats sur le fait qu'en se présentant à un concours, ils se trouvent en compétition les uns avec les autres, et qu'il en résulte obligatoirement une comparaison de leurs prestations individuelles. Toute auto-évaluation à la fin d'une épreuve (ou toute évaluation formulée par un observateur extérieur au jury) est ainsi vaine, car non fondée sur une vue globale des prestations de l'ensemble des candidats. Cette remarque doit en particulier inciter ceux d'entre eux qui sont persuadés d'avoir échoué à une épreuve, à ne pas baisser les bras et à terminer le concours.

Le jury insiste à nouveau sur les compétences attendues d'un enseignant de haut niveau, compétences qu'il s'attache à évaluer : maîtrise des connaissances disciplinaires, pratique expérimentale rigoureuse et aisée, clarté et logique des exposés, qualités de présence et de conviction devant l'auditoire. Ces attendus sont déclinés de manière spécifique dans chacun des rapports concernant les trois épreuves orales (rubriques 13, 14 et 15).

Pour la première fois cette année, les candidats n'ont pas été autorisés à utiliser les **documents photocopiés** élaborés par les centres de préparation pour les aider à se préparer durant l'année scolaire à l'épreuve de montage (mesure annoncée dans le rapport 2003). Cette décision a eu des conséquences très positives puisqu'elle a permis au jury de constater que les candidats ont fait des choix de manipulations plus variés, plus originaux et personnalisés, et ont fait preuve d'une réflexion souvent plus approfondie sur les expériences présentées, que par le passé. Preuve de cette évolution positive : la moyenne générale de cette épreuve est cette année en hausse sensible par rapport aux années précédentes.

Toutes ces constatations conduisent le jury à ne plus autoriser à l'avenir les documents photocopiés (ou leur équivalent numérique).

Le rapport 2003 annonçait par ailleurs la mise à la disposition des candidats d'une banque de « **transparents** » **numérisés** à l'intérieur de laquelle ils pourraient sélectionner les documents leur permettant d'illustrer au mieux leurs leçons, dans le strict respect de l'équité de tous. Cette mesure a été mise en oeuvre, toutes les salles de présentation de leçons et de montages ayant été équipées d'un vidéo-projecteur. Les candidats ont bien compris tout l'intérêt qu'il y avait à utiliser cet outil tant pour leur recherche documentaire que pour projeter des tableaux de mesure. Le jury s'est félicité de l'efficacité de cette mesure et rappelle que l'utilisation de transparents numérisés, judicieusement choisis et intelligemment intégrés à la présentation constitue à l'évidence une plus-value.

A la session 2005, les transparents pour rétroprojecteur ne seront plus admis. La banque de transparents numérisés pourra s'enrichir des nouvelles productions des centres de préparation, après validation par le président.

**Réussir aux concours nécessite une préparation active, durant toute l'année scolaire.** Le jury invite les candidats à travailler à la fois en vue des épreuves écrites et de celles orales, car il est illusoire de penser que l'on peut réussir à l'oral en s'y préparant à la « veille » des épreuves. La diffusion en début d'année scolaire des listes de montages et de leçons devrait être de nature à inviter les candidats à travailler dans ce sens. Rappelons par ailleurs que l'année de préparation au concours est l'une des rares occasions permettant au cours de la formation universitaire de faire la synthèse des connaissances acquises année après année dans les différents domaines de la physique et de la chimie. Elle permet également d'acquérir une véritable autonomie tant en matière de recherche bibliographique que de pratique expérimentale, autonomie nécessaire au futur professeur dans la construction de son enseignement tant au niveau pré- que post-baccalauréat.

En conclusion, les perspectives de recrutement, conséquences des départs massifs d'enseignants en retraite dans les années à venir, doivent inciter les futurs candidats, et notamment ceux qui n'ont pas été reçus au concours cette année, à affronter celui-ci avec sérénité, car au bout de leurs efforts se dessine une large possibilité de réussite. A la notion d'échec se substitue ainsi celle de réussite différée pour ceux et celles qui sauront montrer avec détermination leur engagement à embrasser le métier de professeur.

Le Président du jury